

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 33</u>	
Présents : 26	Pour : 33	
Absents : 12	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasque) ; M. Eric VIDAL (Villeneuve).

## **Objet : Contrat de ruralité – Programmation financière 2017.**

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé de la mise en place de contrats de ruralité.

Il précise que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires : l'accès aux services et aux soins / la revitalisation des bourgs centres / l'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.) / les mobilités / la transition écologique / la cohésion sociale.

Le Cœur d'Hérault a été retenu pour signer le premier Contrat de ruralité de l'Hérault.

Les actions inscrites dans ce contrat de ruralité ont pour vocation de mettre en œuvre le Projet de territoire 2014-2025 du Cœur d'Hérault au même titre que toutes les politiques contractuelles déjà engagées depuis l'adoption de la Charte de développement du Cœur d'Hérault.

Dans ce cadre établi pour 4 ans, il est prévu de signer chaque année une convention financière qui fixe la liste des actions qui pourront faire l'objet de financements spécifiques et notamment des dotations de l'Etat et du Département.

Par délibération en date du 14 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé le principe de signer le Contrat de ruralité 2017 et a autorisé le Président à préparer la première convention annuelle financière 2017.

Le Contrat de ruralité a ainsi été signé à Lodève le 5 janvier 2017 par le ministre de l'aménagement du territoire, les présidents des 3 intercommunalités du Pays, les représentants de l'ARS, de la Région, du Département, de la Caisse des Dépôts et les présidents des 3 chambres consulaires.

La convention annuelle financière 2017 a fait l'objet d'un travail de coordination par les services de l'Etat qui a associé l'ensemble des signataires du contrat cadre.

Cette convention 2017 fait état d'un programme d'actions :

- pour un montant total de 15 191 165,65 €
- permettant des cofinancements à hauteur de 4 830 205,95 €
- dont 1 662 290,86 € accordés par l'Etat.

Le tableau récapitulatif des actions retenues et des financements obtenus est joint en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** de la programmation annuelle financière 2017 du Contrat de ruralité telle que citée en pièce annexe.

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171219-2017-12-06-17-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017